

# Règlement simplifié



Ouverture  
**4h55**

Fermeture  
**1h45**

> 260 places dont 6 places 



Les véhicules GPL non munis de soupape de sécurité ne sont pas autorisés.



**[1]** J'entre dans le Parcazur et me gare aux emplacements adaptés à mon véhicule dans la limite des places disponibles. Je bénéficie d'un droit de stationnement et non de garde.

Je respecte le Code de la route et les consignes du chef de parc dans l'enceinte du Parcazur, **je roule doucement à moins de 10 km/heure, et je suis attentif aux hauteurs limites autorisées.**



**[2]** Les titres de transport sont vendus dans les distributeurs du Parcazur et de la station de tramway Pont Michel.

**[3]** Pour sortir mon véhicule du Parcazur, je présente aux barrières mon titre de transport bus ou tramway validé dans la journée en cours. **Seuls les titres SOLO et TICKET AZUR ne sont pas acceptés, tous les autres titres sont valables, y compris la Carte Azur. Si je n'ai pas de titre de transport validé, je dois m'acquitter d'un titre de régularisation vendu dans les distributeurs du Parcazur ou auprès du chef de parc.**



**[4]** De 1h45 à 4h55 le Parcazur est fermé, aucun accès n'est autorisé. Tout véhicule stationnant en dehors des heures d'ouverture du Parcazur se verra infliger une amende, et s'expose à une immobilisation ou un enlèvement par la fourrière pour stationnement abusif.



 N°Azur 08 1006 1006

PRIX D'APPEL LOCAL

[www.lignesdazur.com](http://www.lignesdazur.com)

**LIGNES D'AZUR**  
Nice Côte d'Azur en toute liberté

**MÉTROPOLE**  
NICE CÔTE D'AZUR